|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/108-F** |
| **15 août 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LADEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mercredi 18 juin 2025, de 14 h 35 à 17 h 35**Présidente**: Mme Cristiana Flutur (Roumanie) |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 | – |
| 2 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 | [C25/4](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0004/fr) |
| 3 | Rapport sur le Colloque mondial sur la normalisation de 2024 et sur l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 | [C25/24](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0024/fr), [C25/INF/14](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0014/fr) |
| 4 | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet | [C25/51](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0051/fr) |
| 5 | Activités de l'UIT relatives à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206 de la Conférence des plénipotentiaires | [C25/33](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0033/fr) |
| 6 | Rapport de la Présidente du GTC-SMSI&ODD sur les résultats des 41ème et 42ème réunions | [C25/8](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0008/fr) |
| 7 | Rapport sur le SMSI+20 sur la contribution de l'UIT à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI et son rôle dans la réalisation des ODD | [C25/61](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0061/fr), [C25/80](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0080/fr) |
| 8 | Message de condoléances à la suite du décès de M. Nigel Hickson | – |
| 9 | Déclarations des conseillers | – |

 |

# 1 Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2026

1.1 L'observateur du Qatar donne un aperçu des préparatifs de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 (PP-26), qui se tiendra au Centre d'exposition et de congrès de Doha. Après l'annonce de la désignation du président au début de 2024, une délégation de l'UIT s'est rendue au Qatar et a confirmé que le site répondait aux exigences en matière d'espace, de technologie, de sécurité, d'emplacement et d'accès. Les rôles et responsabilités pour la Conférence ont été définis, l'Autorité de régulation des communications du Qatar étant responsable du contenu et le Comité permanent du Qatar pour l'organisation des conférences, de la logistique.

1.2 L'accord de pays hôte et le plan de site sont en cours de finalisation et la plate-forme hôtelière destinée aux délégués sera lancée prochainement. L'équipe de l'UIT retournera au Qatar en novembre 2025 pour observer l'organisation du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

1.3 Le Qatar a promis une conférence de classe mondiale dans un environnement mêlant tradition et modernité. Aux côtés de l'UIT, le pays met actuellement au point une plate‑forme numérique pour la communication, l'inscription et la visibilité du programme. Des lignes directrices relatives à l'image de marque, à commencer par le logo, seront publiées.

1.4 Les conseillers visionnent une courte vidéo sur l'inspiration à l'origine du logo de la PP‑26.

1.5 La Secrétaire générale remercie le Qatar pour sa collaboration et son engagement sans faille en faveur du succès de la PP-26.

# 2 Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (Document [C25/4](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0004/fr))

2.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C25/4, qui fait le point sur les travaux préparatoires en vue de la PP-26 et les améliorations prévues. Le secrétariat et le pays hôte tiennent tous les mois des réunions en ligne pour échanger des informations, examiner les éléments préparatoires et parachever l'accord de pays hôte. Les préparatifs du président désigné ont commencé.

2.2 Ce document comprend, en annexe, les lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale avant la Conférence de plénipotentiaires, que le Conseil est prié d'approuver à nouveau.

2.3 Plusieurs conseillers et un observateur remercient le Gouvernement du Qatar d'accueillir la PP-26 et de ses efforts. Un conseiller rappelle que la région des États arabes accueille depuis longtemps avec succès des manifestations de l'UIT.

2.4 Plusieurs conseillers se félicitent du processus préparatoire régional et interrégional. Il est proposé d'organiser trois réunions interrégionales, comme en 2018 et 2022, de préférence à Genève et parallèlement à d'autres réunions de l'UIT, afin de tirer parti de la forte présence diplomatique et d'éviter les frais de voyage. Les réunions devraient se tenir sous une forme et à une heure qui facilitent la participation à la fois à distance et en présentiel.

2.5 Le Conseiller de l'Arabie saoudite annonce que son administration est disposée à accueillir la dernière réunion interrégionale avant la PP-26.

2.6 Les conseillers se félicitent des efforts déployés pour accroître la participation des femmes et des jeunes. Le rôle des jeunes devrait être clairement défini afin de promouvoir un véritable engagement de leur part. Un conseiller propose de reconduire la formation de 2022 de l'Académie de l'UIT concernant la Conférence de plénipotentiaires et les techniques de négociation à l'intention des déléguées, y compris les nouvelles déléguées, et des jeunes délégués. Les nouveaux participants devraient également bénéficier d'une formation destinée aux responsables des groupes de travail ou des commissions d'études.

2.7 Plusieurs conseillers reconnaissent l'intérêt d'un segment ministériel défini, mais soulignent la nécessité de prévoir suffisamment de temps ou d'autres sessions pour optimiser la participation de haut niveau et encourager une participation plus dynamique.

2.8 Plusieurs conseillers soulignent que les documents de conférence doivent avant tout être complets. Les réductions de volume des contributions ne devraient pas nuire à la capacité des États Membres de prendre des décisions éclairées.

2.9 Un conseiller déclare que, dans la mesure où les lignes directrices sur les aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale fournissent des mesures claires pour éviter tout comportement contraire à l'éthique et où les candidats sont souvent annoncés publiquement avant la communication officielle au Secrétaire général, l'obligation, pour un fonctionnaire nommé, d'être placé en congé spécial sans traitement sur communication officielle de sa candidature à une élection devrait être supprimée de l'Article 12.2 des Statut et Règlement du personnel de l'UIT.

2.10 Un conseiller se dit favorable à la réduction du matériel de campagne pour améliorer la responsabilité environnementale et recommande que, lorsqu'un tel matériel est utilisé, il puisse être recyclé. Il propose également que le secrétariat étudie les options de vote électronique, en s'inspirant des bonnes pratiques appliquées par d'autres organisations du système des Nations Unies.

2.11 M. Ahmad Abdulla AlMuslemani, Président désigné de la PP-26, confirme qu'il est favorable à la tenue de réunions ministérielles pendant les trois premiers jours de la Conférence afin de renforcer le dialogue politique. Le pays hôte suivra les normes de durabilité des Nations Unies, notamment en réduisant la consommation de papier et d'énergie. Le Qatar cherche à encourager une participation inclusive des femmes et des jeunes, par le biais de l'échange de données d'expérience et de formations préalables à la conférence. En tant que Président, l'orateur s'emploiera à parvenir à un consensus et à promouvoir la collaboration, en s'appuyant sur l'expérience acquise par les présidents de la PP-18 et de la PP-22. Il souligne en particulier la valeur du processus préparatoire interrégional, qui avait été adopté à la PP‑18, et déclare contribuer pleinement à ce processus en vue de la PP-26. Un processus préparatoire efficace, mené dans un esprit de collaboration, est le garant d'une conférence réussie. L'orateur ajoute également qu'un équilibre géographique au niveau de la direction sera assuré sur la base des propositions régionales.

2.12 La conseillère de la Roumanie déclare que son pays, en tant que pays hôte de la PP-22, se félicite des installations en cours de préparation à Doha, de l'appui sans faille du secrétariat et du processus de coordination interrégionale, qui permettront de gagner du temps et de limiter les séances tardives. Elle appuie les initiatives de formation et les mesures environnementales prévues et approuve les directives relatives à certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale.

2.13 La Secrétaire de la plénière confirme que le secrétariat continuera de fournir du matériel didactique sur les processus de la conférence. Elle salue l'offre de l'Arabie saoudite d'accueillir la dernière réunion préparatoire interrégionale, à laquelle la participation à distance sera facilitée. S'agissant de la modification demandée de l'Article 12.2 des Statut et Règlement du personnel, cette question relève de la compétence du Conseil. Les lignes directrices sur les aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale, inchangées et déjà approuvées en 2017 et 2021, ne sont pas juridiquement contraignantes. Une nouvelle approbation de ce document permettrait de fournir des orientations continues pour les prochaines campagnes électorales.

2.14 La Présidente propose que le Conseil prenne note du Document C25/4 et approuve à nouveau les Lignes directrices sur les aspects éthiques de certaines activités susceptibles d'être menées dans le cadre de la campagne électorale.

2.15 Il en est ainsi **décidé**.

# 3 Rapport sur le Colloque mondial sur la normalisation de 2024 et sur l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (Documents [C25/24](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0024/fr), [C25/INF/14](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0014/fr))

3.1 Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement de l'Inde pour son hospitalité exceptionnelle et les dispositions prises pour la tenue du Colloque mondial sur la normalisation de 2024 (GSS-24) et de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24).

3.2 L'Adjoint au Directeur du TSB présente le rapport du secrétariat sur les deux manifestations (Document C25/24) et invite les conseillers à consulter le Document C25/INF/14 pour obtenir de plus amples informations sur ces manifestations.

3.3 Plusieurs conseillers se félicitent des résultats des deux manifestations et notent que les contributions du GSS-24 ont facilité la mise en œuvre des résultats de l'AMNT-24, notamment des résolutions nouvelles ou révisées sur les travaux de l'UIT-T dans des domaines essentiels tels que la transformation numérique durable, les infrastructures publiques numériques et le passage au numérique des sociétés, ainsi que le regroupement des Commissions d'études 9 et 16 au sein de la nouvelle Commission d'études 21 de l'UIT-T.

3.4 Un autre conseiller se félicite de l'attention croissante accordée à la normalisation dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et de la durabilité, ainsi que des progrès réalisés par le Réseau de femmes à l'UIT-T. Il appuie l'appel lancé en faveur de la nomination de femmes à des postes de direction à l'UIT-T.

3.5 La Secrétaire générale remercie le Gouvernement de l'Inde pour son hospitalité et pour l'organisation sans faille des deux manifestations. Les résultats de l'AMNT-24 témoignent d'un engagement commun en faveur d'une transformation numérique responsable.

3.6 Le conseiller de l'Inde exprime la gratitude de son gouvernement aux États Membres, à la direction et au personnel de l'UIT pour leur soutien, qui a permis de faire de l'AMNT-24 un succès.

3.7 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/24.

# 4 Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (Document [C25/51](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0051/fr))

4.1 Le Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) présente le Document C25/51, qui contient un rapport sur les principaux résultats des 20ème et 21ème réunions du Groupe, tenues respectivement le 4 octobre 2024 et les 19 et 20 février 2025.

4.2 Plusieurs conseillers, notant que la participation au GTC-Internet est limitée aux États Membres, proposent d'ouvrir cette participation aux Membres de Secteur, en particulier aux membres de la communauté technique, dont les compétences et l'expérience sont très utiles. Un conseiller demande si le mandat doit être modifié par la Conférence de plénipotentiaires par voie d'une révision de la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022). Un observateur rappelle que les membres du GTC-Internet ont fait l'objet de divergences de vues lors des discussions antérieures du Conseil et déclare que la question devrait être soulevée à la PP-26. La Secrétaire de la plénière confirme que le mandat, énoncé dans une Résolution de la Conférence de plénipotentiaires, ne peut être modifié que par la Conférence de plénipotentiaires.

4.3 Plusieurs conseillers, se référant à la consultation ouverte en cours sur les pays en développement sans littoral (PDSL), encouragent le secrétariat à étudier la sensibilisation ciblée et le renforcement des capacités pour les PDSL, qui dépendent de pays de transit pour leur connectivité. Les États Membres sont instamment priés de participer activement à la consultation.

4.4 Plusieurs conseillers recommandent que les futurs rapports du GTC-Internet contiennent des résumés et des mises à jour sur la mise en œuvre des recommandations antérieures, afin qu'il soit plus facile de déterminer si les consultations ont abouti à des résultats concrets ou si elles restent principalement des plates-formes de discussion. Un observateur note que le rapport ne contient aucune recommandation à l'intention du Conseil.

4.5 Une conseillère demande que soit appliquée la Résolution 1305 du Conseil (C09, dernière mod. C24), en particulier le point 2 du *charge le Secrétaire général*, afin d'améliorer l'efficacité du GTC-Internet et de ses consultations. Un autre conseiller souligne combien il est important que le GTC-Internet traite des domaines relevant de son mandat au-delà des consultations.

4.6 Une autre conseillère souligne que le rôle des politiques publiques dans la promotion du multilinguisme de l'Internet et la fourniture d'une connectivité efficace dans les PDSL constituent des domaines prioritaires pour l'UIT.

4.7 Le Président du GTC-Internet prie instamment les États Membres de soumettre des propositions à la prochaine réunion et encourage la participation aux consultations ouvertes. L'équipe de direction a collaboré avec les parties prenantes et poursuivra ses efforts, notamment lors du prochain Forum sur la gouvernance de l'Internet qui aura lieu en Norvège.

4.8 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/51.

# 5 Activités de l'UIT relatives à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206 de la Conférence de plénipotentiaires (Document [C25/33](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0033/fr))

5.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C25/33, qui contient un rapport faisant la synthèse des activités de l'UIT relatives à un ensemble de Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, à savoir la Résolution 101 (Rév. Bucarest, 2022) sur les réseaux fondés sur le protocole Internet; la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022) sur le rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses, la Résolution 133 (Rév. Bucarest, 2022), intitulée "Rôle des Administrations des États Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés", la Résolution 180 (Rév. Bucarest, 2022) sur la promotion du déploiement de la version 6 du protocole Internet et la Résolution 206 (Dubaï, 2018) sur les services over-the-top (OTT).

5.2 Le conseiller du Paraguay réitère la demande formulée par son pays lors des réunions du GTC-Internet, à savoir que les rapports sur les activités de l'UIT relatives à l'Internet fassent référence à la Résolution 1 (Dubaï, 2012) de la Conférence mondiale des télécommunications internationales, relative aux mesures spéciales en faveur des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement pour l'accès aux réseaux à fibres optiques internationaux. Il suggère de faire figurer les données des rapports *Facts and Figures: Focus on Small Island Developing States* (Faits et chiffres – Pleins feux sur les petits États insulaires en développement) et *Facts and Figures: Focus on Landlocked Developing Countries* (Faits et chiffres – Pleins feux sur les pays en développement sans littoral), étant donné que ces données mettront en lumière les lacunes et orienteront l'élaboration du prochain plan stratégique de l'Union.

5.3 Une conseillère propose que le GTC-Internet et la commission d'études de l'UIT-T concernée envisagent de créer des groupes spécialisés de l'UIT-T distincts sur l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, qui porteraient plus généralement sur les secteurs socio‑économiques, et pas seulement sur l'agriculture numérique.

5.4 La conseillère de Cuba demande que le § 2.9 du Document C25/33 soit révisé afin de rendre compte plus précisément des incidents couverts par la Résolution 69 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT intitulée "Accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et utilisation non discriminatoire de ces ressources". De nombreuses ressources de l'Internet ne sont pas accessibles à Cuba en raison de mesures unilatérales. Ainsi, le faible nombre d'incidents de ce type signalés depuis 2009, soit 37 cas, ne reflète pas la réalité. Les sanctions imposées à Cuba par les États-Unis, en violation du droit international, limitent l'accès à des technologies et des équipements produits sous licence américaine ou qui comprennent plus de 10% de composants américains ou qui sont protégés par des brevets détenus par des entités américaines, tels que des antennes mobiles et des systèmes informatiques. Il est impossible d'accéder à certains sites web et moteurs de recherche, et à des informations spécialisées nécessaires pour l'éducation. Cuba, pays membre de la GSMA depuis 2003, s'est vu refuser le droit de participer à ses activités depuis 2020, en raison de mesures unilatérales. Toutefois, elle a pu participer à des manifestations organisées en marge du Congrès mondial sur la téléphonie mobile de Barcelone grâce au pays hôte. Tant que des mesures unilatérales resteront en place, Cuba ne pourra pas atteindre les objectifs stratégiques que sont la connectivité universelle et une transformation numérique durable. Pour parvenir à la connectivité universelle, l'oratrice demande à l'UIT de veiller à la mise en œuvre de l'article 1 de la Constitution de l'UIT et de la Résolution 69 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT, et aux États Membres de s'abstenir d'imposer des mesures unilatérales à d'autres pays.

5.5 La conseillère des États-Unis d'Amérique explique que les sanctions économiques constituent un outil légal, approprié et efficace pour répondre aux menaces visant la sécurité et la stabilité nationales. Les sanctions ne sont pas punitives, mais visent plutôt à modifier les comportements et à limiter la capacité d'acteurs malveillants à profiter du système financier des États-Unis ou à menacer le pays ou ses alliés ou partenaires. Les sanctions peuvent être levées en cas de changement suffisant des comportements.

5.6 La conseillère de Cuba rappelle que l'application de sanctions économiques prive le peuple cubain d'un accès aux technologies et de l'exploitation de son propre potentiel de développement dans le domaine des TIC et des télécommunications.

5.7 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/33 et **invite** les États Membres du Conseil à soumettre des vues par écrit avant midi, heure de Genève, le vendredi 20 juin 2025, afin de transmettre le rapport, ainsi que la compilation des points de vue soumis par les États Membres du Conseil, les comptes rendus connexes et la note de couverture, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

# 6 Rapport de la Présidente du GTC-SMSI&ODD sur les résultats des 41ème et 42ème réunions (Document [C25/8](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0008/fr))

6.1 La Présidente du Groupe de travail du Conseil sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et les Objectifs de développement durable (GTC-SMSI/ODD) présente le rapport figurant dans le Document C25/8, qui résume les principaux résultats des 41ème et 42ème réunions du Groupe.

6.2 De nombreux conseillers se félicitent du rapport et réaffirment leur attachement au processus du SMSI. Son maintien au-delà de 2025 recueille un large soutien. Compte tenu de la nécessité d'assurer une certaine complémentarité et d'éviter les doubles emplois, il est important d'aligner et d'intégrer les objectifs du Pacte numérique mondial (GDC) et du Pacte pour l'avenir dans le cadre du processus du SMSI, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle et la gouvernance des données. Étant donné que les discussions antérieures sur ces sujets ont été controversées, il serait inutilement fastidieux de les remettre en question.

6.3 Une conseillère rappelle que son pays s'est dissocié du Pacte pour l'avenir et de ses annexes lors de l'adoption. Son pays considère le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme contenant des aspirations juridiquement non contraignantes sujettes à interprétation nationale. Elle indique que son pays maintient des réserves concernant les références au Programme 2030, aux Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies, au Pacte pour l'avenir et au Pacte numérique mondial.

6.4 Un autre conseiller dit que les contributions de toutes les parties prenantes devraient servir de base au processus d'examen du SMSI+20. Le SMSI, avec son mandat et son processus spécifiques, devrait rester distinct des autres mécanismes. Les grandes orientations du SMSI, conçues pour être technologiquement neutres, restent valables face aux technologies nouvelles et émergentes et ne doivent pas être rouvertes. L'intervenant indique que son pays est favorable à la pérennisation du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet et à la mise en œuvre des Lignes directrices multi-parties prenantes de São Paulo, qui recueillent un large soutien.

6.5 Un conseiller appelle à renforcer la mise en œuvre régionale des grandes orientations du SMSI par le biais d'initiatives adaptées répondant aux besoins spécifiques des différentes régions à l'appui de la transformation numérique et du développement durable.

6.6 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/8.

# 7 Rapport sur le SMSI+20 sur la contribution de l'UIT à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI et son rôle dans la réalisation des ODD (Documents [C25/61](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0061/fr) et [C25/80](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0080/fr))

7.1 Le Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres présente le rapport figurant dans le Document C25/61, qui intègre des orientations et des contributions issues de la session de 2024 du Conseil et des réunions du GTC-SMSI&ODD. Les résultats de la manifestation de haut niveau du SMSI+20 qui se tiendra en juillet 2025 et un résumé des contributions soumises dans le cadre de l'appel à contributions de l'UIT sur l'examen du SMSI+20 pourraient être intégrés dans le rapport. L'examen du SMSI+20 par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2025 sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les défis et de renforcer la collaboration.

7.2 L'observateur de la Fédération de Russie présente le Document C25/80 et invite les Conseillers à examiner les propositions qui y figurent pour le processus du SMSI après 2025.

7.3 De nombreux conseillers accueillent favorablement le rapport et expriment leur soutien au processus du SMSI et à la contribution de l'UIT à la réalisation des ODD. Ils attendent avec intérêt la manifestation de haut niveau du SMSI+20, qui aura lieu en juillet 2025, et encouragent toutes les parties prenantes à y participer. Les grandes orientations du SMSI offrent un cadre solide pour les discussions sur la gouvernance numérique et les mécanismes multi-parties prenantes mis en place avec succès dans le cadre du SMSI devraient être renforcés. Un conseiller souligne l'importance du cadre pour les pays en développement et les pays du Sud, notamment pour faciliter l'accès aux technologies émergentes. Un autre conseiller souhaite que le processus d'examen du SMSI+20 soit axé sur les résultats attendus du SMSI, tandis que deux autres insistent sur la nécessité d'éviter tout double emploi dans les processus du SMSI, en particulier en ce qui concerne le Pacte numérique mondial, tout en assurant la complémentarité.

7.4 Plusieurs conseillers appuient les propositions figurant dans le Document C25/80 sur le processus du SMSI pour l'après-2025; toutefois, plusieurs conseillers, tout en étant favorables à la poursuite du processus, estiment que le Conseil devrait attendre les résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen du SMSI+20, prévue les 16 et 17 décembre 2025, avant de prendre une décision.

7.5 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/61 et **décide** de reporter l'examen des propositions figurant dans le Document C25/80 jusqu'après la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen du SMSI+20.

# 8 Message de condoléances à la suite du décès de M. Nigel Hickson

8.1 Le Président du GTC-Internet dit que le groupe de travail a subi une grande perte avec le décès de son Vice-Président de la région Europe, M. Nigel Hickson, un professionnel engagé dans la gouvernance mondiale de l'Internet dont la présence et la voix au sein de la communauté de l'Internet seront très regrettés.

8.2 La Présidente du Conseil, accompagnée de plusieurs conseillers et d'un observateur, présente ses condoléances à l'Administration du Royaume-Uni.

8.3 La Secrétaire générale présente également ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Nigel Hickson. Elle se dit honorée d'avoir travaillé à ses côtés pendant de nombreuses années et sait que l'on se souviendra de lui avec un respect et une gratitude profonds.

8.4 Le Conseiller du Royaume-Uni remercie les conseillers pour leurs condoléances à l'occasion du décès de Nigel Hickson, qui manquera beaucoup à ses collègues et amis du monde entier.

# 9 Déclarations des conseillers

9.1 Les conseillers de l'Australie et du Brésil annoncent que leurs pays présenteront leur candidature en vue de leur réélection au Conseil.

La Secrétaire générale: La Présidente:
D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_